

| |
|----------|
| LE VIGAN |
| GARD |

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25/048



Arrêté portant permission de voirie :
Tournage de scènettes

Le Maire de Le Vigan

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L2211-1, L 2212-2 et L 2213-1.
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23/05/2020 accordant au Maire les délégations prévues par l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande de la compagnie Amarante
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant le tournage de scènettes le jeudi 17 avril 2025.

A R R È T E**ARTICLE 1 :** Place Maréchal juin, le jeudi 17 avril 2025.

Le stationnement et la circulation seront interdits devant le bâtiment « de la barque de poste » selon les besoins de la compagnie Amarante.

ARTICLE 2 :

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville
 Le 26 février 2025
Le Maire
Sylvie Arnal

